



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 20.01.2023, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue de Windhof à Goetzingen, ceci en raison de travaux de raccordement de nouvelles maisons:

Art. 1 : A partir du lundi 23.01.2023 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation dans la rue de Windhof à Goetzingen sera réglementée comme suit :

- a) Rétrécissement de la chaussée sur le tronçon entre l'église et la salle communale ;
- b) Fermeture du trottoir sur le tronçon entre l'église et la salle communale ;
- c) Interdiction de stationner des deux côtés de la rue sur le tronçon entre l'église et la salle communale.

Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi du 14.02.1955, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 20.01.2023

Pour le collège des Bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,

Jean WIRION



Le secrétaire,

Patrick LECOQ